



## CAPL d'affectations locales du 7 juillet 2017

### Déclaration liminaire

En créant un ministère de l'action et des comptes publics, Emmanuel Macron a confirmé sa volonté d'effacer la Fonction Publique et de soumettre toujours plus les politiques publiques, les services publics et leurs personnels aux politiques d'austérité.

Soucieux de répondre aux exigences du capital et du Medef, il entend baisser de 60 milliards d'euros la dépense publique sous son quinquennat.

Son plan de bataille contre les fonctionnaires a de quoi faire frémir : 120 000 suppressions de postes, gel du point d'indice ou encore valeur différente du point d'indice selon les trois versants de la fonction publique, et probablement pas aux mêmes dates, histoire de jouer un peu la division...

Un préalable donc à une remise en cause brutale des acquis de la fonction publique.

Euphémiser les termes est une technique de management, de « conduite du changement » comme on dit entre gens « bien éduqués ». Mais ces précautions langagières flirtent insidieusement avec le mensonge. Il en va ainsi des « réunions informelles sur l'évolution du réseau » dans les départements pour acter la casse du réseau DGFIP, des missions, du service public. Les choses s'accélèrent. Nous savions que l'administration des Finances Publiques était « exemplaire » dans l'évolution des services de l'État, c'est-à-dire en langage clair que nous étions les plus impactés par les suppressions d'emplois et les restructurations. Il est clair que la « nouvelle » majorité avec son « nouveau gouvernement » va continuer à nous en demander toujours plus. Nous savions aussi avant les élections que des nouvelles restructurations étaient programmées après la séquence électorale, nous y voilà. Et les informations tombent.

Ces restructurations sont incontournables pour que la DGFIP puisse respecter la commande politique des nouvelles suppressions d'emplois. Inversement, l'allègement des missions (on pourrait aussi dire, le sabotage), l'informatisation et l'automatisation des tâches permettent les suppressions d'emplois et les restructurations. Gageons que le quinquennat qui commence sera extrêmement destructeur pour la DGFIP.

Pour information, dans l'Oise la direction locale a évité la langue de bois et annoncé la feuille de route : 200 suppressions de postes en 5 ans ! Sachant qu'ils sont environ 800 agents... Si on devait transposer ce chiffre à la DNEF, ce serait 100 suppressions d'emplois sur 5 ans. Bref, nous vivons depuis 15 ans un vaste plan social mais largement invisibilisé : 35 000 suppressions d'emplois au niveau national. Dans tous les départements, toutes les directions, les nouvelles des restructurations sont en train de tomber. Nous vivons tous le même processus !

## **Quel avenir pour la DgfiP, l'externalisation ?**

Nous analysons par exemple le prélèvement à la source comme une entreprise d'externalisation d'une partie de notre travail : la collecte de l'impôt sur le revenu ! L'externalisation du recouvrement est déjà possible : l'État, ses établissements publics, les groupements nationaux d'intérêt public et les autorités publiques indépendantes peuvent confier à un organisme public ou privé l'encaissement de recettes ou le paiement de dépenses. Au-delà de la privatisation de domaines régaliens, où a-t-on vu que l'externalisation permettait des économies ? !

On distingue les grandes étapes : disparition progressive du Secteur Public Local, externalisation de certaines missions comme le recouvrement ou les missions foncières, sabotage des missions de contrôle fiscal...

Le DG va plus loin en remettant en cause les règles de gestion. Pour cela, elle n'a aucun scrupule à priver les agents de leur outil de défense de représentation en réduisant les moyens des élus des personnels.

Dès 2019, les concours internes et externes seront organisés le même jour, le passage des concours sera limité à 5 tentatives. La DGFIP avait déjà pris la décision l'an dernier de diminuer fortement la proportion de lauréats aux concours internes. Elle envisage également de modifier les règles actuelles en matière de 1ères affectations en nommant les lauréats des concours sur les postes vacants à l'issue des mutations, sur la base du rang de classement au concours. Ces projets, s'ils étaient réellement mis en œuvre sans la moindre garantie sur les postes proposés, la prise en compte de l'ancienneté, la précision de l'affectation, la mise en œuvre des priorités, constitueraient une régression supplémentaire des droits des agents au regard des conditions actuelles de premières affectations arrêtées lors de la fusion.

Le principe des postes à profil reste pour nous, vous le savez, une source d'iniquité en raison de la subjectivité des critères. Plus ils seront nombreux et arbitraires, plus les droits des agents seront bafoués.

Pour le mouvement local de la DNEF, nous vous demandons ce que vous comptez faire pour les emplois vacants. Etes-vous intervenus auprès de la DG pour remplacer les agents partis après la CAPN ?